Profitez du prêt CIB à 0% jusqu'à 15 000€*!



Un prêt à l'accession, c'est quoi ?

Le prêt à l'accession est un prêt de la coopérative immobilière de Bretagne, d'un montant de 10 000 à 15 000 euros, visant à faciliter l'accès à la propriété aux foyers modestes. Nos prêts à l'accession sociale sont à taux 0. Autrement dit, aucun intérêt ne sera à rembourser sur la durée du prêt, de 10 à 15 ans.

L'objectif : grâce à cette enveloppe supplémentaire, accroitre le budget des futurs acquéreurs pour les aider à financer l'achat ou la construction de leur résidence principale (maison individuelle ou appartement).



Avec le Groupe CIB, vous pourrez acquérir :

- un logement social, avec BSB Les Foyers
- un logement neuf, avec SECIB Immobilier

Quelles sont les conditions pour y accéder ?



Pour demander un prêt à l'accession sociale, il faudra :

- ☐ Faire de ce logement votre résidence principale ;
- ☐ Vous assurer que ce bien immobilier est également en PSLA (prêt social location-accession), en BRS (bail réel solidaire), en zone ANRU ou vente HLM ;
- ☐ Justifier de vos ressources, dans la limite des plafonds définis selon votre localité (zone A à C) et le nombre d'occupants ;
- ☐ Respecter le taux d'endettement réglementaire de 35 % maximum.

D'autres critères peuvent être ajoutés à ces quatre conditions d'éligibilité, selon les programmes, le type de bien ou la politique d'habitat de votre ville. Votre contact au sein de SECIB Immoblier ou de BSB Les Foyers saura vous renseigner précisément sur les éléments à apporter à votre dossier.

*voir conditions. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Groupe CIB Coopérative Immobilière de Bretagne — SECIB immobilier — BSB Les Foyers

groupe-cib.fr

Le prêt à l'accession avec le Groupe CIB, comment ça marche ?



Vous avez identifié un appartement ou une maison à acquérir, éligible au prêt à l'accession sociale ou en vente HLM ? Vous devrez remplir un dossier de prêt classique à taux zéro, en y joignant un certain nombre de pièces justificatives — pièce d'identité, derniers bulletins de paie, derniers relevés de comptes, notamment.

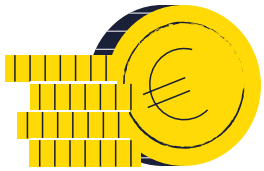
Durant toute cette phase, vous serez accompagné par votre interlocuteur dédié au sein de BSB Les Foyers ou de Secib Immobilier. Il saura vous guider et répondre à toutes vos questions en cas de doute.

À savoir :

Nous adaptons les modalités de remboursement à votre situation, en accord avec votre plan de financement global. Notre offre globale inclue :

- une assurance décès invalidité ;
- une garantie de caution *via* l'assureur emprunteur mutualiste MNCAP ;
- un prêt sans intérêts ni frais de gestion ;

Pourquoi le Groupe CIB finance-t-il le prêt à l'accession ?



La réponse pourrait se résumer en trois mots : parce que nous sommes une coopérative d'utilité sociale. Depuis près de 100 ans, nous aidons les ménages les plus modestes à réhabiliter leur logement et à accéder à la propriété dans tout le grand Ouest. Nous soutenons également les porteurs de projets innovants et d'intérêt général via notre fonds de dotation KERNAE.

Notre modèle est simple et vertueux : les bénéfices que nous générons sont intégralement redistribués dans l'habitat pour tous — pour accompagner les habitants et les collectivités, construire des logements accessibles à tous et irriguer l'économie locale.

Ainsi, 3 % de notre chiffre d'affaires est directement mobilisé pour financer des dispositifs tels que le prêt à l'accession. Chaque année, une centaine de ménages bretons en bénéficient et peuvent acquérir leur logement, quel que soit leur parcours de vie.